

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 décembre 2024

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

Délibération n°241203-4 : Action sociale - prolongation de l'adhésion au Pass territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, PRESIDENTE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : *Neant*

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : ACTION SOCIALE - PROLONGATION DE L'ADHESION AU PASS TERRITORIAL

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le CIG auprès de Plurélya (anciennement FNASS), dénommé PASS Territorial du CIG Grande Couronne, approuvé par délibération n° 2019 – 44 du 14 octobre 2019,

VU la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne, ;

VU l'avis favorable du CST en date du 24 septembre 2019 relatif à l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial,

VU la délibération n°091219-7 en date du 9 décembre 2019 approuvant l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial,

VU l'avis favorable du CST en date du 28 mai 2024 quant à la prolongation du Pass Territorial pour une durée de 24 mois,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-40 en date du 25 juin 2024 relative à à l'avenant de prolongation du contrat cadre d'action sociale (Pass Territorial) : approbation et autorisation donnée au président de le signer,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-52 en date du 10 octobre 2024 relative à l'approbation et l'autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°4 avec Plurelya relatif aux nouveautés pour l'année 2025 et les avenants à intervenir avec les collectivités,

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger l'adhésion à ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant à la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG, l'avenant d'adhésion tripartite et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait à Marly-Le Roi, le **18 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **18 DEC. 2024**

Nicole WANG
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme
Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal